

Des p'tits nouveaux chez EPV et SAW



Charlène travaille chez EPV depuis fin mars. Elle a en charge la pédagogie, ainsi que la promotion de l'éolien citoyen et participatif.



Thibault est étudiant à l'Ecole Centrale Paris. Il a rejoint l'équipe début mai pour un stage de 6 mois. Il va pouvoir mettre à contribution ses compétences techniques

la prochaine AG se tiendra le 18 septembre de 10h à 12h au Château du Mail

A vos agendas!

Les prochaines manifestations où EPV sera présente:

Les 29 et 30 mai à la fête ecocitoyenne à Allaire. La samedi soir, ne pas louper le montage d'une éolienne en bambou de 7 mètres de haut!

Le 4 juin au Salon de la Terre à Lorient

Le 12 juin à l'AG du collectif Virage Climat Energie

Nous contacter :
Château du Mail
1 rue de Plessis
35 600 REDON
02 99 72 39 49
contact@eolien-citoyen.fr

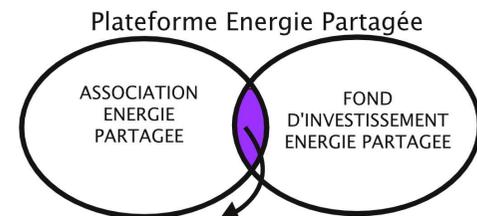
J'envoie ce coupon à EPV à l'adresse ci-contre

J'adhère à EPV
...et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
TEL :
MEL :
J'adhère pour :
 2010 : 15Euros
 J'adresse un chèque de soutien à EPV :Euros
Je souhaite recevoir les infos et le bulletin ZEFF
 par mail (radiation des fichiers informatiques de l'asso sur simple demande de votre part à l'adresse : contact@eolien-citoyen.fr - Loi CNIL)
 par courrier

Bulletin d'information de l'association Eoliennes en Pays de Vilaine

la Plate-forme nationale Energie Partagée bientôt opérationnelle



CHARTER Energie Citoyenne

Les signataires de la Charte Energie Citoyenne (dont EPV, Enercoop, La NEF, le Comité de Liaison Energies Renouvelables) se sont rencontrés mardi 18 mai pour la valider.



La plateforme nationale va permettre de fédérer les acteurs et les initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie. Eoliennes en Pays de Vilaine, par l'intermédiaire de Michel Leclercq assurera la vice-présidence de l'association Energie Partagée. La Plateforme est aussi un outil juridique et financier qui permettra aux projets citoyens (respectant les engagements de la Charte) de bénéficier de l'Offre Public des Titres Financiers (ex-Appel Public à Epargne).

Par le biais de cette structure nationale, bientôt, le projet éolien de Béganne va pouvoir officiellement communiquer et ouvrir le capital du futur parc à tous les particuliers.

Les projets et initiatives locales



La commune de Pipriac a voté en faveur du projet de ZDE sur son territoire. Début avril, les élus avaient rencontrés l'association d'opposants Nature et Quiétude, ainsi qu'Eoliennes en Pays de Vilaine pour ensuite prendre une décision. Nous avons apparemment été convainçants!!

L'association Energie des Fées a présenté son projet éolien au comité de pilotage en charge de l'éolien de la Communauté de Communes de la Roche aux Fées. La zone sur laquelle l'association entend monter un projet éolien correspond à une zone identifiée par la ZDE

Grenelle 2...l'éolien en ligne de mire!

Malgré une forte mobilisation des professionnels de la filière éolienne le 4 mai dernier à Paris, les principales dispositions à l'égard de l'énergie éolienne ont été votées. Il s'agit :

1. le seuil des 15 MW proposé a finalement été supprimé mais celui des 5 mâts a été adopté.
2. la date butoir du 31/12/11 pour les schémas régionaux opposables est retirée, mais ces schémas devront néanmoins être validés d'ici le 30/09/12
3. les éoliennes vont être soumises au régime ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) qui sera cependant aménagé (le délais de recours sera ramené à 6 mois au lieu de 4 ans prévu par la loi...).
4. il est interdit d'installer des parcs à moins de 500 mètres des habitations (cette mesure a toujours été défendue et mise en pratique par EPV) et des zones destinées à l'habitation.

Le texte final doit maintenant être rédigé par une commission mixte paritaire (Sénat/Assemblée Nationale) avant d'être voté définitivement par le parlement.

Ces nouvelles dispositions qui vont très prochainement encadrer le développement de l'éolien ne sont pas satisfaisantes pour plusieurs raisons :

- elles stigmatisent l'énergie éolienne comme une énergie potentiellement dangereuse pour la santé humaine !
- elles renforcent un cadre administratif déjà très lourd et ainsi rallongent le développement d'un projet éolien (qui est déjà de 5 à 7 ans aujourd'hui).
- enfin, elles ne favorisent pas le développement de projets éoliens citoyens. Par exemple, selon ce nouveau dispositif les parcs comme Béganne et Sévérac ne pourraient pas voir le jour.



Le 4 mai, EPV a participé aux manifestations à Paris à l'appel des professionnels de l'éolien et des ONG. Nous avons fait entendre notre choix de projets éoliens et participatifs

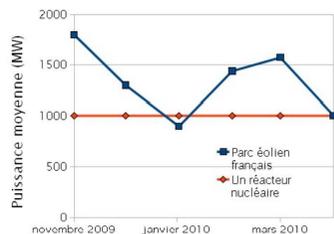
Retrouvez nos interventions sur les sites suivants
<http://www.libération.fr/terre/06011934-la-filiera-eolienne-c-est-aussi-des-emplois>
<http://www.reporterre.net/>

et si on comparait

Le graphique montre la puissance moyenne éolienne des 6 derniers mois. Bien sûr, celle-ci est fonction du vent. En comparant ces données avec la puissance moyenne d'une centrale nucléaire actuelle, on voit que la production de l'ensemble des éoliennes est plus importante qu'un réacteur nucléaire.

source : <http://coopeoliennes.free.fr>

Puissance éolienne moyenne des derniers mois comparée à la puissance d'un réacteur nucléaire



Rappel :

Les objectifs affichés par la France en termes de puissance totale installée pour l'éolien terrestre est de 10 500 MW au 31 décembre 2012 et 19 000 MW au 31 décembre 2020. En mai 2010, la puissance éolienne terrestre installée est de 4 600 MW.

Comment la France va pouvoir plus que doubler sa capacité de production 2 ans avec les obstacles administratifs du Grenelle II???

Projet éolien de Sévérac Guenrouët

L'ensemble des documents complémentaires demandés par les services de l'Etat pour instruire la demande de permis de construire ont été remis le 11 mai dernier.

Le dossier de demande de permis de construire va être adressé à 14 administrations et services spécialisés qui donneront un avis sur notre projet.

Parallèlement une enquête publique va être lancée, nous espérons dès septembre. Au vu de ces différents avis et des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet prendra sa décision.

Théoriquement le délai d'instruction du permis de construire est de 5 mois dans le cas d'un projet éolien, à partir de la date de la transmission du rapport du commissaire enquêteur au Préfet.

Rappel : ce projet a obtenu en Septembre un avis de la commission des sites "très favorable" à l'unanimité

L'Association oeuvre...

- Participation d'EPV comme partenaire local à un projet de développement éolien sur la commune d'Avessac. Des réunions de travail se sont déroulées à la mairie avec la présence d'élus de la commune, de la Communauté de communes et d'Abowind développeur.

- Intervention d'EPV devant le comité environnement et citoyenneté de la commune du Cellier (44). Une association locale pourrait être créée prochainement en vue de porter un projet éolien citoyen.

- Développement du parc de Béganne : les contacts avec les fabricants d'éoliennes se poursuivent. Le contexte économique, le tarif de rachat du courant par EDF en baisse ... nous obligent à affiner le plan de financement. Il est nécessaire de créer une société pour exploiter le parc, une association ne pouvant pas le faire. La mobilisation de fonds propres de cette société (qui se nommerait Begawatts ?) se ferait auprès de différents partenaires (Site A Watts qui apporte le permis, la Région, la Caisse des Dépôts, des communes, la communauté de commune via une SEM (Société d'Economie mixte), des CIGALES ...

BONNE NOUVELLE!

La Commission des Sites a rendu un avis favorable pour la ZDE de Béganne, ce qui permettra au futur parc de bénéficier du tarif d'achat garanti par l'Etat.

EPV met en place un comité local de suivi autour du projet Béganne, St Gorgon et Allaire. L'objet de ce comité est de suivre le déroulement du projet, mais aussi de participer à la mise en place de projets pédagogiques autour du parc éolien. Veuillez nous contacter pour y participer!!